

Arrêté n° 2026-Ville- 2936

Direction des Affaires Juridiques
et des Assemblées

Hôtel de Ville et d'Agglomération
Place du Théâtre – BP 829
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 47 47 47

Le Maire,

- Vu** l'élection du Maire et des adjoints le 27 mars 2026,
Vu la délibération du 27 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints,

Arrête

Article 1 : Monsieur Nicolas HELARY, 2^{ème} adjoint, reçoit délégation de fonction pour les secteurs :

- PERSONNEL,
- DIALOGUE SOCIAL,
- MUTUALISATION,
- SERVICE PUBLIC.

En conséquence, Monsieur Nicolas HELARY est délégué pour signer tous actes correspondants, à l'exception des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales telles que prévues par délibération du 3 avril 2026.

Article 2 : En outre, Monsieur Nicolas HELARY, 2^{ème} adjoint, reçoit délégation de fonction pour tous actes concernant l'administration municipale relevant de la compétence propre du Maire, à l'exception des mesures concernant le secteur « Relations et citoyenneté internationales ». en cas d'absence ou d'empêchement de Martine CHANTECAILLE, 1^{ère} adjointe.

En conséquence, Monsieur Nicolas HELARY, 2^{ème} adjoint ? est délégué pour signer tous actes correspondants.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services mutualisée de la Ville et de l'Agglomération est chargée de l'application du présent arrêté qui sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Vendée,
- Monsieur le Trésorier Principal.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 4 avril 2026

**Le Maire,
Romain BOSSIS**



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif précité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.